

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE D'EXPLOITER L'UNITÉ D'ALIMENTATION DU VAL DE L'OISE SUR LA COMMUNE DE CERIZY PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ YAWAY CERIZY

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, la Préfète de l'Aisne a prescrit, par arrêté n°IC/2025/061 une enquête publique qui sera ouverte **du lundi 5 mai 2025 au mercredi 4 juin 2025 inclus**, dans la commune de CERIZY sur la demande présentée par la société YAWAY CERIZY dont le siège social est situé 18-20 rue de Treillard – 75008 PARIS en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs de plus de 50 mètres de hauteur sur le territoire de la commune de CERIZY.

Ce projet de parc éolien est composé de 2 éoliennes d'une puissance unitaire maximale de 4,2 MW, d'une hauteur maximale de 180 mètres, de 1 poste de livraison et des ouvrages de transport d'électricité associés, situés sur les parcelles cadastrales suivantes : n°ZC 36 et ZC 37.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier de demande d'autorisation environnementale, qui contient l'étude d'impact et l'avis émis par l'autorité environnementale est consultable :

- en mairie de CERIZY aux heures habituelles d'ouverture ;
- sur le site internet de la préfecture de l'Aisne (www.aisne.gouv.fr) ;
- sur le site du registre numérique <https://www.registre-dematerialise.fr/6037> ;
- sur un poste informatique à la Direction départementale des territoires, 50 boulevard de Lyon – 02011 LAON Cedex, sur rendez-vous.

Des informations peuvent être également demandées auprès de la société YAWAY CERIZY dont le siège social est situé 18 – 20 rue de Treillard – 75008 PARIS, auprès de M. Mathis CHANAL (mchanal@kallistaenergy.com) ou à la Direction départementale des territoires.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur le registre ouvert à cet effet en mairie de CERIZY ou sur le registre numérique <https://www.registre-dematerialise.fr/6037> et lors des permanences du commissaire-enquêteur ;
- ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur, à la mairie siège, Rue de l'Église - 02240 CERIZY ou par message électronique à l'adresse suivante enquete-publique-6037@registre-dematerialise.fr

Ces observations doivent être consignées ou reçues **avant le mercredi 4 juin 2025 à 17H00**.

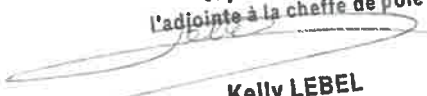
Monsieur Patrick JAYET, commandant de police en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.
Monsieur Jean-Claude HELY, responsable de logistique opérationnelle en retraite, est désigné en qualité de commissaire suppléant. Il remplacera le commissaire enquêteur titulaire en cas d'empêchement.
Le commissaire-enquêteur désigné sera présent aux jours, heures et lieux suivants :

JOURS	HEURES	LIEU
LUNDI 5 MAI 2025	9H00 - 12H00	Mairie de CERIZY
JEUDI 15 MAI 2025	16H00 - 19H00	Mairie de CERIZY
LUNDI 19 MAI 2025	16H00 - 19H00	Mairie de CERIZY
SAMEDI 31 MAI 2025	9H00 - 12H00	Mairie de CERIZY
MERCREDI 4 JUIN 2025	14H00 - 17H00	Mairie de CERIZY

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, à la Direction départementale des territoires (50, boulevard de Lyon, 02011 LAON Cedex), en mairie de CERIZY et sur le site Internet des services de l'État dans l'Aisne, pendant une durée d'un an, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

La Préfète de l'Aisne est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la demande susmentionnée, qui peut être un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions ou un arrêté de refus. Cet arrêté vaudra décision sur la demande d'autorisation d'exploiter au titre de l'article L.512-1 du code de l'environnement.

Fait à LAON, le
10 AVR. 2025

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation
l'adjointe à la cheffe de pôle

Kelly LEBEL